



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## La problématique du vieillissement de la population dans les outre-mer

Question écrite n° 10821

### Texte de la question

M. Olivier Serva attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le vieillissement de la population et des adaptations nécessaires à la gestion et à la prise en charge des personnes âgées au sein des départements d'outre-mer. En janvier 2018, l'Observatoire des territoires tirait la sonnette d'alarme concernant les forts enjeux autour du vieillissement de la population dans les départements ultramarins. En effet, l'étude publiée montrait une augmentation alarmante du nombre de personnes âgées au sein de ces territoires, qui se conjugue à un taux de natalité très bas et à un déficit migratoire dû au départ massif de sa jeunesse ultramarine vers l'hexagone. Le déficit migratoire dans certains départements d'outre-mer s'est par exemple accentué entre 2010 et 2015, avec une population diminuant de 0,3 % en moyenne par an en Guadeloupe et de 0,7 % en Martinique. L'Observatoire des territoires a ainsi mis en exergue les différents enjeux liés à ce vieillissement tels que l'état de santé des personnes âgées, la précarité financière des retraités et la prise en charge des personnes dépendantes. Dans une récente publication de juin 2018 sur la perte d'autonomie des seniors en Guadeloupe, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a indiqué qu'en 2013, la Guadeloupe comptait 54 seniors pour 100 jeunes et qu'en 2030, cette proportion serait de 134 seniors pour 100 jeunes. Toujours selon l'INSEE, ce vieillissement accéléré en Guadeloupe se conjugue à une dégradation des conditions de vie ainsi qu'une perte d'autonomie des seniors. En effet, un tiers des seniors guadeloupéens se déclare en mauvais ou très mauvais état de santé. De plus, ils se disent beaucoup plus touchés par des problèmes fonctionnels et une perte d'autonomie. Enfin, l'étude révèle que le manque de structures d'hébergement et d'aides accentuent davantage les difficultés sociales rencontrées par les seniors en perte d'autonomie. Le vieillissement de la population a donc des conséquences directes sur les politiques publiques et renforce différentes problématiques que connaissent déjà structurellement nos territoires : la revalorisation des activités de service et la question de la prise en charge, le recrutement et les qualifications des personnels soignants, la question de la télémédecine, la précarité financière des retraités ou encore l'isolement des personnes âgées. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'assurer une bonne prise en charge des personnes âgées au sein des territoires guadeloupéen et martiniquais.

### Texte de la réponse

La feuille de route "Grand âge et autonomie" présentée le 30 mai 2018 comporte des mesures immédiates et de moyen terme pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie et la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, à domicile comme en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Au-delà de ces mesures, pour faire face au défi du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie à l'horizon 2030, un débat et une réflexion associant l'ensemble des acteurs et citoyens seront lancés dans les prochaines semaines. Ils viseront à définir quelles sont les priorités, le socle de biens et de services qui doivent être à l'avenir accessibles à toutes les personnes âgées pour accompagner la perte d'autonomie. Il s'agit également de proposer des grands scénarios de répartition des contributions de chaque acteur en matière de financement durable de la perte d'autonomie et des évolutions de la gouvernance qui en découlent. La problématique du vieillissement dans les territoires et collectivités d'outre-

mer, qui connaîtra une accélération dans les prochaines années, devra être pleinement appréhendée dans ce cadre. Les propositions issues de cette concertation devront aboutir à des propositions concrètes sur le financement de la perte d'autonomie en 2019, comme annoncé par le Président de la République.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Serva](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10821

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juillet 2018](#), page 6308

**Réponse publiée au JO le :** [4 septembre 2018](#), page 7858